



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique principal - Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 1<sup>er</sup> avril 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (Étape D)**

**Notre dossier : 312-00833**

**Dossier Régie : R-4008-2017**

---

Chère consœur,

Nous vous communiquons ci-dessous les informations requises par la Régie dans sa lettre du 30 mars 2022 (A-0320) en vue de l'audience qui se tiendra le 8 avril 2022.

Énergir présentera un panel composé des témoins suivants :

- Caroline Dallaire, directrice exécutive, Réglementation et tarification
- Anick Ratelle, directrice principale, Commercialisation et solutions énergétiques
- Jean-Sébastien Huet, directeur, Affaires contractuelles et soutien aux ventes VGE

La présence de ces trois témoins vise notamment à s'assurer qu'Énergir soit en mesure de répondre à l'ensemble des questions que pourrait avoir la formation relativement aux modifications proposées aux CST.

Le panel débutera par une courte présentation à cet égard.

Énergir estime la durée totale de sa plaidoirie à environ 20 minutes, le tout sous réserve de l'argumentation de l'ACIG quant à la demande de suspension.

Enfin, Énergir dépose une version révisée de la pièce Gaz Métro-1, Document 5 (*curriculum vitae* des témoins d'Énergir).

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb

p.j.

1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3  
514 598-3444